

Géographie historique de l'Université de Paris (XIIe - XVIIIe siècles)

Christian Hottin

▶ To cite this version:

Christian Hottin. Géographie historique de l'Université de Paris (XIIe - XVIIIe siècles). 2005. halshs-00173361

HAL Id: halshs-00173361 https://shs.hal.science/halshs-00173361

Preprint submitted on 19 Sep 2007

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers. L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

GEOGRAPHIE HISTORIQUE DE L'UNIVERSITE DE PARIS (XII^e – XVIII^e siècles)

Le système de l'enseignement supérieur français, tel qu'il a été institué pendant la Révolution et sous l'Empire, localisé essentiellement à Paris, avec ses grandes écoles, ses facultés et les bâtiments les abritant est beaucoup moins qu'on pourrait le penser une création ex nihilo. Il emprunte son territoire et nombre de ses édifices à l'ancienne Université de Paris et aux divers établissements nés hors de son sein mais ayant grandi dans son orbite au cours de l'époque moderne. S'interroger dans un premier temps sur la genèse de cet espace universitaire, dont les racines remontent au Moyen Âge, n'est pas seulement l'occasion de mettre en perspective, dans la longue durée de l'institution, les stratégies de localisation développées par le pouvoir politique ou par les divers établissements au XIX^e et XX^e siècles. En effet, analyser la formation de ce territoire, de ce quartier des écoles, ou encore de ce quartier Latin, donne des clefs pour la compréhension de certains comportements, de certaines représentations de l'espace, qui, puissamment enracinés dans les mentalités collectives des membres des communautés, vont peser sur les choix de localisation tout au long de la période contemporaine. L'attachement manifesté à tous les niveaux de décision pour cette portion de la rive gauche de la Seine trouve, pour partie au moins, son explication dans les liens tissés aux temps plus anciens entre l'institution enseignante et ce territoire. Un temps rompus dans les premières années de la Révolution, ces liens se sont rapidement renoués, avec l'installation de nombreuses structures nouvelles d'enseignement dans des locaux de l'ancien monde universitaire.

Pour cette raison, il faut également se pencher sur la genèse des différents espaces d'enseignement. Pour une bonne part, l'architecture universitaire des XIX^e et XX^e siècles est une architecture de remploi, d'appropriation, de réutilisation. Connaître les origines et la physionomie primitive de la « Sorbonne de Robert » comme de celle de Lemercier, de l'École de Chirurgie de Gondoin, du Collège Royal élevé par Chalgrin, ou encore de la Faculté de Droit installée par Soufflot face à Sainte-Geneviève n'est pas seulement intéressant et important dans la perspective d'une étude sur l'architecture des XVII^e et XVIII^e siècles : la configuration des réalisations des

Nénot, Lheureux, Guibert père et fils et autres Ginain, de même que les choix stylistiques adoptés par ces architectes, ne peuvent être pleinement évalués et compris que si l'on connaît l' histoire antérieure, souvent très riche, de ces édifices.

Enfin, l'histoire de la forme des espaces strictement dévolus à l'enseignement, moins bien connue que celle des collèges en dépit de quelques excellentes monographies, doit être retracée de manière précise. Dès l'époque moderne les configuration des collèges est clairement distincte de celle des facultés et écoles. C'est au sein de ces dernières qu'apparaissent les amphithéâtres, qui constituent un des éléments les plus spécifiques de l'architecture universitaire contemporaine. Toujours dans ces institutions, on observe l'absence, ou du moins la raréfaction et la limitation des logements : situation qui contraste avec celle des collèges, lesquels sont par définition des lieux de vie et des « institutions totales » autant que des lieux d'étude. Sous diverses formes, à travers divers avatars, cette opposition entre deux formes d'institutions, mais aussi deux formes d'architecture, va perdurer à l'époque contemporaine. C'est pourtant aux temps modernes qu'en sont posés les premiers jalons.

I. LA FORMATION DE L'ESPACE UNIVERSITAIRE PARISIEN

1. Au Moyen Âge : genèse et enracinement

L'idée d'une université presque totalement immatérielle, formée de la seule *universitas* (*i.e.* communauté) des maîtres et étudiants s'impose à tous pour décrire la situation de cette institution à l'époque de sa fondation et de sa précoce apogée, soit au XIII° siècle. Stephen d'Irsay a synthétisé en une phrase le paradoxe de cette apparente faiblesse qui constitue en fait la force principale de l'université :

« La vraie université médiévale, dans sa belle époque du XIII^e siècle, n'a pas de bâtiments spéciaux, pas de fonctionnaires salariés. Cette pauvreté apparente fut sa force ; elle n'étalait pas sa puissance dans des palais, dans des gloires matérielles, mais elle n'était pas moins redoutable par sa cohésion, son esprit de corps, par ce manque de stabilité qui lui

2

permettait de se déplacer à son gré, bâton en main, tout comme un pauvre pèlerin sans biens terrestres »¹.

Cette insistance portée sur la communauté au détriment de l'architecture se retrouve par exemple sous la plume de Simone Roux, qui compare l'université aux autres corps de métiers², ayant comme eux ses privilèges propres, et devant pour travailler occuper certains lieux, mais sans pour autant se définir par ses bâtiments : « le corps social [au Moyen Âge] n'imposait pas sa présence matérielle par la définition d'un lieu précis et délimité qui représenterait totalement et uniquement l'institution »³.

Ce disant, elle affirme toutefois que la rive gauche est bien définie comme « l'Université », le « monde des écoles », par opposition à la Cité ou à la Ville, comme l'explicite la légende du plan de Truschet et Hoyau : « Icy et le vray pourtraict naturel de la Ville, Cité, Université (...)»⁴. De fait, l'identification de la rive gauche de la Seine à l'espace universitaire, l'idée même d'un « quartier Latin » sont des notions tout autant constitutives et autrement plus durables d'une définition de l'institution universitaire que son caractère immatériel.

Décrite comme sans bâtiments spécifiques, l'Université naissante n'en est pas moins enracinée dans l'espace, un espace essentiellement urbain, qui s'oppose à celui des écoles monastiques. Dès le XII^e siècle, Abélard fait état de cette conjonction entre activité intellectuelle et vie urbaine : alors qu'ils sont au Paraclet⁵, écrit-il, ses étudiants s'ennuient et regrettent la ville. Cette prise de conscience d'un lien entre étude et ville est un des aspects du développement de la société urbaine en même temps qu'une des modalités de définition du travail intellectuel, qui se doit d'être exercé en ville, par opposition au travail manuel, qui peut être indifféremment citadin ou rustique⁶.

¹

¹ Stephen d'Irsay, *Histoire des universités françaises et étrangères des origines à nos jours*, tome I (Moyen Âge et Renaissance), Paris, Picard, 1933, 372 p., p. 153.

² L'idée est également développée par Durkheim: Émile Durkheim, *L'Évolution pédagogique en France*, Paris, Presses universitaires de France (coll. Quadrige), 1938, 403 p., p. 104-105.

³ Simone Roux, La rive gauche des escholiers, Paris, éditions chrétiennes (coll. vivre l'Histoire), 1992, 186 p., p. 14.

⁴ Simone Roux, *La rive gauche des escholiers*, Paris, éditions chrétiennes (coll. vivre l'Histoire), 1992, 186 p., p. 9.

⁵ Il s'agit de l'abbaye d'Abélard en Champagne.

⁶ Jacques le Goff, « Quelle conscience l'université médiévale a-t-elle eu d'elle-même? », *Miscellanea mediaevalia,* vol. III, Beiträge des Mittelalterlichen Menschen, Berlin, 1964, p. 15-29 (repris dans Pour un autre Moyen Âge, Culture en Occident. Dix-huit essais, Paris, Gallimard (bibliothèque des Histoires), 1977, 422 p., p. 181-197). La perception de cette spécificité est également ressentie par ceux qui sont extérieurs au monde urbain : Philippe de Harvengt, de l'ordre des Prémontrés, explique dans ses lettres à Héroald ou Engelbert sa fascination pour Paris et fait l'éloge de cette ville universitaire. Sur l'identité universitaire médiévale, voir aussi : Jacques Verger « La dicte université de Thoulouse est moult notable et très ancienne. Histoire et conscience de soi chez les universitaires

Absence de locaux particuliers, mais aussi identification au monde urbain et à une portion spécifique de l'espace parisien, ces trois caractères sont propres au monde des écoles du XII^e siècle, trois facteurs essentiels à la compréhension de la genèse de l'espace universitaire parisien, prélude à son enracinement sur les pentes de la Montagne Sainte-Geneviève.

a. Le XII^e siècle : les prémisses d'un espace propre

Dès les premières années du siècle, les écoles du cloître de la Cité, l'abbaye de Saint-Victor et celle de Sainte-Geneviève apparaissent comme les principaux foyers d'éducation : ces trois implantations délimitent pour longtemps le territoire de l'institution enseignante. Si l'Abbaye Saint-Victor s'impose alors comme un centre intellectuel important, grâce à Guillaume de Champeaux⁷, elle n'en reste pas moins étroitement soumise à l'autorité épiscopale. Ce n'est pas le cas de Sainte-Geneviève, abbaye *nullius*, c'est à dire qui ne dépend de personne. Elle échappe au pouvoir de l'évêque et ne relève que du pape pour les questions ecclésiastiques. En outre, son domaine s'étend loin sur le versant nord de la Montagne Sainte-Geneviève, presque jusqu'aux berges de la Seine⁸.

Cette situation juridique et géographique particulière est à l'origine du mouvement de translation qui conduit, au début du XII^e siècle, maîtres et étudiants à s'établir d'abord sur le Petit Pont et dans les rues avoisinantes, puis sur les pentes de la colline. Le plus célèbre d'entre eux est Abélard, qui trouve ainsi un moyen d'échapper aux censures de l'archidiacre de Notre-Dame et délivrer plus librement son enseignement⁹. Ce sont bientôt plus de vingt maîtres qui exercent leur magistère dans un espace compris entre le Petit Pont et la place Maubert. Le quartier acquiert alors cette ambiance particulière de jeunesse et de dynamisme intellectuel qu'évoque Jean de Salisbury, fasciné par la foule d'étudiants qui peuple les lieux¹⁰. Dans la deuxième moitié du siècle, alors que les écoles de Paris connaissent un moindre rayonnement, cette géographie

toulousains à la fin du Moyen Age », *Saint-Denis et la royauté*, études offertes à Bernard Guenée, Paris, Publications de la Sorbonne, 1999, 814 p., p. 593-606, et Serge Lusignan, « Vérité garde le roi ». la construction d'une identité universitaire en France (XIII^e – XV^e siècle), Paris, Publications de la Sorbonne, 1999, 332 p.

⁷ Jacques Verger, *Culture, enseignement et société en occident aux XII*^e *et XIII*^e *siècles*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 194 p., p. 35.

⁸ André Tuilier, *Histoire de l'Université de Paris et de la Sorbonne, t. I Des origines à Richelieu*, Paris, nouvelle librairie de France, G.-V. Labat éditeur, 1994, 620 p., p. 35.

⁹ Jacques Verger, Les universités au Moyen Âge, Paris, Presses universitaires de France, 1973, 226 p., p. 26.

¹⁰ Il en fait état dans une lettre écrite postérieurement au *Métalogicon*. Jacques Verger, *Culture*, *enseignement et société en occident aux XII*^e *et XIII*^e *siècles*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 194 p., p. 40.

demeure : le terrain propice aux études se situe entre la cathédrale et les deux abbayes, des rives du fleuve aux pentes de la colline

b. La cristallisation du XIII^e siècle : artiens, mendiants et collèges

Tandis que se mettent en place les fondements institutionnels de l'université (privilège du For en 1200, statuts de Robert de Courson en 1215, bulles *Super Speculam* et *Parens Scientiarum* en 1219 et 1231), la rive gauche devient définitivement le lieu de vie et d'étude des artiens, qui quittent en 1219 la Cité à la faveur d'un conflit avec l'évêque. Ils disposent en effet sur les terres de Sainte-Geneviève d'un refuge qui leur appartient depuis le début de siècle : en 1202, Mathieu de Montmorency et sa femme Mathilde de Garlande leur ont cédé le Clos Mauvoisin, qu'ils tiennent des génovéfains et qui est situé près de Saint-Julien-le-Pauvre. Les artiens s'établissent dans les lieux, et plus particulièrement dans la rue du Fouarre, située non loin de l'emplacement de l'actuelle rue Galande¹¹. Mais le territoire de l'Université va gagner en superficie et en densité d'occupation principalement grâce à l'installation sur la rive gauche de deux types d'établissements nécessairement pourvus en locaux, alors même que l'université n'en possède quasiment pas : les ordres mendiants et les collèges.

Très vite attirés par le rayonnement de la jeune université, les ordres nouvellement fondés des dominicains et des franciscains s'établissent à Paris. Tout comme les séculiers, ils sont désireux de se tenir à distance du pouvoir épiscopal et cherchent à l'implanter sur la rive gauche. Un maître en théologie, Jean de Barastre, favorise la venue des dominicains en leur cédant une maison qu'il possède près de la porte Saint-Jacques : c'est bientôt là que s'élève leur couvent le franciscains pour leur part trouvent un emplacement plus à l'ouest, de l'autre côté de la rue de la Harpe 13. Ces deux établissements présentent la particularité de jouxter l'enceinte de Philippe Auguste : avec elle ils vont former de manière durable la limite occidentale du quartier des écoles. Quoique bâtis sans luxe, ces couvents vastes et très peuplés frappent l'imagination des

¹¹ André Tuilier, *Histoire de l'Université de Paris et de la Sorbonne, t. I Des origines à Richelieu*, Paris, nouvelle librairie de France, G.-V. Labat éditeur, 1994, 620 p., p.55.

¹² Jacques Verger, les Universités au Moyen Âge, Paris, Presses universitaires de France, 1973, 226 p., p. 85.

¹³ Bien que présents dès 1219, ils ne se fixent à cet endroit qu'en 1230. André Tuilier, *Histoire de l'Université de Paris et de la Sorbonne, t. I*, Paris, nouvelle librairie de France, G.-V. Labat éditeur, 1994, 620 p., p. 51.

contemporains, tel Guillaume de Saint-Amour, qui les qualifie de « Alta aedificia » ¹⁴. L'ampleur de ces locaux, ainsi que l'excellence et l'ambition des enseignants issus des ordres mendiants, contribue à attiser les rivalités entre ces derniers et les séculiers de l'Université.

Vers la même époque, les collèges¹⁵, qui existaient depuis la fin du XII^e siècle¹⁶ et se trouvaient parfois établis hors de la rive gauche¹⁷ deviennent de plus en plus nombreux et prennent place sur le flanc nord de la Montagne Sainte-Geneviève. La fondation des collèges parisiens s'inscrit dans un mouvement général qui s'étend à toute l'Europe universitaire¹⁸, mouvement qui persiste pendant toute l'époque moderne, même lorsque l'université entre en somnolence. Sans entrer pour le moment dans le détail de l'architecture de ces établissements, il suffit de considérer que quelle que soit leur origine, tous sont désormais fondés au sud du fleuve. Il en va ainsi des fondations régulières : Collège des Bernardins (1245, près de la rue Saint-Victor), Collège de Cluny (1262, en haut de la rue de la Harpe), Collège de Saint-Denis (1263, entre le quai des Augustins et la rue Saint-Germain) ou Collège des Prémontrés (1252, en face des Cordeliers)¹⁹. Les fondations séculières effectuées par des particuliers sont dans le même cas, qu'il s'agisse de celle de Robert de Sorbon²⁰, du Collège d'Harcourt (1280, rue de Harpe)²¹ ou de celui des Chollets (1290, rue Saint-Étienne des Grez)²². Au tout début du siècle suivant, la fondation royale du Collège de Navarre et les hésitations sur sa localisation montrent bien que non seulement la

¹⁴ Jacques Verger, « L'Université de Paris et ses collèges au temps de Jérôme de Moravie », *Les universités françaises au Moyen Âge*, E.J. Brill, Leiden, New-York, Köln, 1995, 255 p., p. 53-67, p. 56, précédemment publié dans : *Jérôme de Moravie*, un théoricien de la musique dans le milieu intellectuel parisien du XIII^e siècle (Chr. Meyer, éd.), Paris, éditions Créaphis, 1992, p. 43-64.

¹⁵ Pour une histoire détaillée des collèges parisiens, voir : Marie-Madeleine Compère, *Les collèges français* (XVI^e-XVIII^e siècles). Répertoire. 3. Paris, Paris, INRP, 2002, 472 p.

¹⁶ Le Collège des Dix-huit clercs, édifié juste en face du parvis de Notre-Dame, est fondé en 1180. Jacques Verger, Les universités au Moyen Âge, Paris, Presses universitaires de France, 1973, 226 p., p. 71.

¹⁷ C'est le cas du Collège Saint-Honoré, près de l'église du même nom. André Tuilier, *Histoire de l'Université de Paris et de la Sorbonne, t. I*, Paris, nouvelle librairie de France, G.-V. Labat éditeur, 1994, 620 p., p. 100.

¹⁸ À la même époque sont fondés à Oxford les collèges de Merton, Balliol et University, ainsi que celui de Peterhouse à Cambridge. Voir : Jacques Verger, *Les universités au Moyen Âge*, Paris, Presses universitaires de France, 1973, 226 p., p. 71.

¹⁹ Jacques Verger, «L'Université de Paris et ses collèges au temps de Jérôme de Moravie », *Les universités françaises au Moyen Âge*, E.J. Brill, Leiden, New-York, Köln, 1995, 255 p., p. 53-67, p. 62-63, précédemment publié dans: *Jérôme de Moravie*, *un théoricien de la musique dans le milieu intellectuel parisien du XIII*^e siècle (Chr. Meyer, éd.), Paris, éditions Créaphis, 1992, p. 43-64.

²⁰ Dès 1254, Robert de Sorbon, Guillaume de Chartres et Guillaume de Mémont achètent des maisons dans le quartier des écoles pour y créer une fondation. André Tuilier, *Histoire de l'Université de Paris et de la Sorbonne, t. I*, Paris, nouvelle librairie de France, G.-V. Labat éditeur, 1994, 620 p., p. 115-127.

²¹ G. Bourgin, « Quatre actes concernant les origines du Collège d'Harcourt », *Bulletin de la société d'Histoire de Paris et de l'Île de France*, 31, 1904, p. 98-108.

²² Élisabeth Rabut, « Les Cholets, Étude historique et topographique d'un collège parisien », *Paris et Ile de France, Mémoires*, 21, 1970, p. 7-95 et 22, 1971, p. 119-231.

rive gauche apparaît comme le seul lieu possible pour l'installation d'un collège mais encore que les fondateurs recherchent désormais des maisons et terrains dans une région bien précise, comprise entre la Seine et le sommet de la Montagne et structurée par de grandes voies de circulation orientées Nord-Sud (rue de la Harpe, rue Saint-Jacques, rue Sainte-Geneviève). Pour l'établissement de son collège, Jeanne de Navarre lègue son hôtel, situé près de la porte Saint-Germain, c'est à dire à l'ouest de la ville, et 2000 livres de rentes²³. Un projet est étudié pour la transformation de la demeure royale en collège, mais Simon Festu, archidiacre de Vendôme qui est aussi l'un des huit exécuteurs testamentaires, convainc les sept autres d'abandonner ce projet de d'établir le nouveau collège « dans le quartier des écoles ». Le 12 avril 1309, le première pierre de la chapelle est posée²⁴.

Le phénomène ici décrit de concentration des établissements liés à l'institution universitaire et contribuant à assurer sa visibilité alors même qu'elle est dépourvue d'édifices propres s'observe à la même époque dans les autres villes universitaires européennes 25. Dans le cas parisien, il convient en outre d'insister sur les importants pouvoirs de l'institution universitaire, grâce auxquels elle exerce de multiples manières une véritable autorité sur cette rive gauche qualifiée elle-même « d'Outre les ponts », « d'Outre le Petit Pont » ou tout simplement « d'Université ». En premier lieu, les métiers ayant trait à la fabrication des outils du travail intellectuel, tels que parcheminiers, relieurs, copistes, enlumineurs, libraires, et plus tard papetiers, sont soumis à son contrôle en tant que métiers « jurés » de l'Université. Ils versent lors de la prestation de serment une caution, et les litiges liés à leur pratique relèvent du tribunal du recteur 26. C'est précisément par les droits de justice, alors les plus importants, que se manifeste le pouvoir de l'Université sur la rive gauche. Si elle n'est propriétaire d'aucun domaine censitaire à l'intérieur de l'enceinte, elle exerce des droits sur le Pré-aux-Clercs, vaste étendue non bâtie située à l'ouest de la ville et

²³ Nathalie Gorochov, Le Collège de Navarre de sa fondation (1305) au début de XV^e siècle (1418). Histoire de l'institution, de sa vie intellectuelle et de son recrutement, Paris, Honoré Champion, 1997, 753 p., p. 131-132. Le projet est décrit p. 143.

Nathalie Gorochov, Le Collège de Navarre de sa fondation (1305) au début de XV^e siècle (1418). Histoire de l'institution, de sa vie intellectuelle et de son recrutement, Paris, Honoré Champion, 1997, 753 p., p. 131-132. Le projet est décrit p. 151-154.

²⁵ C'est le cas par exemple à Montpellier autour de trois églises (Saint-Firmin pour les médecins, Sainte-Eulalie pour les juristes et Sainte-Foy pour les artiens) ou à Bologne dans la partie sud de la ville. Selon Jacques Verger, l'unité de la condition universitaire au XIII^e siècle se manifeste par l'intégration des individus dans un processus de travail en commun effectué au sein d'un même quartier. Jacques Verger, Les universités au Moyen Âge, Paris, Presses universitaires de France, 1973, 226 p., p. 72-73.

²⁶ Cartulaire de l'Université de Paris, t. I, n° 462, cité par Serge Lusignan, Vérité garde le roy. La construction d'une identité universitaire en France (XIII^e – XV^e siècles), Paris, Publications de la Sorbonne, 1999, 332 p., p. 129.

comprise entre l'enceinte de Philippe Auguste, la Seine et l'abbaye Saint-Germain-des-Prés. Cette dernière conteste longtemps l'autorité de l'Université sur ce territoire proche de ses propres bâtiments, mais les différents procès portés devant le parlement à ce sujet sont généralement gagnés par les universitaires²⁷. Enfin, le droit de taxation des loyers, c'est-à-dire celui de fixer le prix des loyers dans les maisons habitées par des maîtres ou des étudiants, fait partie des pouvoirs de l'Université. Déjà reconnu par les statuts de Robert de Courson en 1215, il est réaffirmé dans la bulle *Parens scientiarum* en 1231. Si aucune indication précise n'est donnée sur le territoire soumis à cette juridiction, divers documents, tels que les listes de taxations établies pour les années 1282 à 1289, font apparaître que presque toutes les maisons concernées se trouvent sur la rive gauche, quelques unes seulement dans la Cité, et aucune sur l'autre rive. De même, le compte des bourses versées à l'Université par ses suppôts pendant la période 1329-1336 renferme quarante-sept noms de lieux, tous localisés sur la rive gauche. On y apprend en outre que tous les libraires, à une exception près, et tous les relieurs habitent alors « outre les ponts » 28. Enfin, des textes postérieurs invitent à penser que l'Université ne bénéficiait d'aucun droit sur la rive droite. Autant d'éléments qui invitent à épouser le point de vue de Serge Lusignan concernant l'existence d'un territoire universitaire parisien :

« Il semble donc que la jouissance des privilèges universitaires dépendît, non seulement de l'appartenance corporative, comme on l'a toujours su, mais aussi du fait d'habiter sur la rive gauche de la Seine, à l'intérieur de l'enceinte de Philippe Auguste, ou sur l'île de la Cité. Il existerait donc un véritable territoire de l'Université de Paris, dont les limites découlaient de l'histoire même des écoles parisiennes, nées autour du cloître Notre-Dame, puis qui s'étaient déportées sur la rive gauche vers la montagne Sainte-Geneviève »²⁹.

Ce territoire, on peut tenter d'en dresser une première cartographie au bas Moyen Âge.

²⁷ Serge Lusignan, *Vérité garde le roy. La construction d'une identité universitaire en France (XIII^e – XV^e siècles)*, Paris, Publications de la Sorbonne, 1999, 332 p, p. 131-135.

²⁸ Serge Lusignan, Vérité garde le roy. La construction d'une identité universitaire en France (XIII^e – XV^e siècles), Paris, Publications de la Sorbonne, 1999, 332 p., p. 134.

²⁹ Serge Lusignan, *Vérité garde le roy. La construction d'une identité universitaire en France (XIII^e – XV^e siècles)*, Paris, Publications de la Sorbonne, 1999, 332 p, p. 135.

c. Une première photographie, fin du XIV^e siècle, début de XV^e siècle³⁰

Alors que la ville s'est considérablement étendue sur la rive droite, au point d'être enserrée sous Charles V dans une nouvelle muraille, son développement au sud de la Seine demeure plus modeste, et l'agglomération reste pour l'essentiel contenue dans les limites de l'enceinte élevée sous Philippe Auguste.

Sur cette rive, la trame urbaine conserve quelques uns des traits hérités de la Lutèce antique, notamment l'orientation Nord-Sud des principales voies de circulations, les deux plus importantes étant la rue de la Harpe et la rue Saint-Jacques. Comme partout ailleurs dans Paris, les églises sont nombreuses, et les plus importantes sont le siège des différentes paroisses de la rive gauche: Saint-André-des-Arts, Saint-Séverin, Saint-Cosme, Saint-Benoit-le-Bétourné, Saint-Hilaire, Saint-Étienne-du-Mont et Saint-Nicolas-du-Chardonnet. Ces églises, ainsi que de nombreuses chapelles, n'ont pas seulement une fonction strictement religieuse. À une époque où l'université et ses divisions (nations et facultés) n'ont guère de locaux propres, elles servent de lieu de rassemblement ou de dépôts pour leurs papiers³¹ : l'église des Mathurins est le théâtre de nombreuses assemblées et le point de départ des défilés et processions, la nation de France se réunit dans la chapelle des Bernardins ou à Saint-Nicolas-du-Chardonnet, celle de Picardie à Saint-Julien-le-Pauvre, celle d'Allemagne à Saint-Côme ou aux Jacobins³². Si tout le cœur du quartier est occupé par des immeubles, maisons et collèges, ses marges, en limite de l'enceinte du XIII^e siècle, le sont par de grands établissements religieux, couvents ou abbayes. D'ouest en est on rencontre : les Augustins, les Cordeliers, les Jacobins, l'Abbaye Sainte-Geneviève et les Bernardins. Ils sont plus rares vers le centre, mais trois sont groupés au pied de la colline, les Carmes, les Mathurins et la Commanderie des Hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem. Hors de L'enceinte, cette forte présence des réguliers est complétée vers l'ouest par la vieille Abbaye de Saint-Germain-des-Prés et vers l'est par celle de Saint-Victor.

³⁰ Voir le plan « Le Quartier latin à Paris vers la fin du XIV^e siècle », extrait du plan « Paris vers la fin du XIV^e siècle », CNRS – Cartographie thématique, 1975. Reproduction : André Tuilier, *Histoire de l'Université de Paris et de la Sorbonne, t. I*, Paris, nouvelle librairie de France, G.-V. Labat éditeur, 1994, 620 p., inséré entre les p. 96 et 97. ³¹ Il existe par exemple d'un inventaire des papiers de la nation d'Allemagne conservés à l'église Saint Cosme et Saint Damien. Marie-Henriette Jullien de Pommerol et Jacques Monfrin, « Les archives des universités médiévales. Problèmes de documentation », *Revue française de pédagogie*, n° 27, avril-juin 1974, p. 4-21. Repris dans *Archives et sources pour l'histoire de l'enseignement* (Thérèse Charmasson éd.), Paris, Comité des travaux historiques et scientifiques, 2005, 391 p., p. 13-45, p. 18-20.

³² Simone Roux, *La rive gauche des escholiers*, Paris, éditions chrétiennes (collection vivre l'Histoire), 1992, 186 p., p. 39.

Depuis le XIII^e siècle, le nombre des collèges n'a cessé de croître, et ce mouvement va perdurer jusqu'au XV^e siècle : 11 fondations avant 1300, 19 de 1300 à 1339, 10 de 1350 à 1400, 5 encore après 1400³³. Ils sont présents partout sur la rive gauche, mais la plus forte concentration se trouve sur le flanc nord-ouest de la Montagne, dans la partie exactement comprise entre le pied de la côte et son sommet. Vers l'ouest, de part et d'autre de la rue de la Harpe, sont groupées les fondations les plus anciennes : la Sorbonne (1257), le Collège de Rethel, ceux de Cluny (1262), du Trésorier (1268), de Calvi (1271), d'Harcourt (1280), de Bayeux (1309) et de Narbonne (1317). Plus bas dans la rue se trouvent des établissements moins anciens , les collèges de Justice (1353), de Dainville (1380), de Séez (1437).

Le second groupe de collèges est borné par les rues des Noyers, Sainte-Geneviève, du Moustier, Saint-Étienne des Grez et Saint-Jacques. Il s'agit pour l'essentiel de fondations du XIV^e siècle, postérieures donc au groupe occidental. La plus ancienne est le Collège des Chollets (1282), suivi par ceux de Montaigu et de Presles (1314). Viennent ensuite les Collèges du Plessis (1322), de Tréguier (1325), de Huban (1327), de Marmoutiers (1329), des Lombards (1333), de Laon (1339), de Cambrai (1344), de Beauvais (1370), de Fortet (1394) de Reims (1412) et de Lisieux (1414). Non loin de là, sur la rue Sainte-Geneviève et son prolongement formé par la rue de la Porte Bordelle, sont regroupées d'autres créations datant du XIV^e siècle : le Collège de Navarre (1304), séparé de ceux de Boncourt et Tournai (1353) par l'étroite rue Clopin.

Toute la partie basse de la rive gauche, comprise entre le fleuve et le piémont de la colline, accueille également des collèges. Certains sont anciens, antérieurs ou contemporains du phénomène de concentration issu de l'installation de la Sorbonne : Collège des Bons Enfants (1250), Écoles de Saint-Denis (1263), Collège des Prémontrés (1252), collège du Cardinal Lemoine (1302). Les onze autres datent tous du XIV^e siècle et sont implantés sans former de regroupement (Bourgogne, Autun, Boissy, Mignon, Tours, Maître Gervais, Cornouailles, Chanac, Picardie, Arras et de la Marche). On trouve encore des collèges, souvent anciens, sur la rive droite (des Bons enfants – 1208 - et de Saint-Nicolas), ou dans la Cité (des Dix-huit, crée en 1180), où les écoles cathédrales sont actives jusqu'au XIV^e siècle.

Les lieux d'enseignement liés aux différentes facultés sont répartis un peu partout dans le quartier, au sein des collèges (théologie en Sorbonne et Navarre) ou à proximité : les écoles de

10

-

³³ Ch. Fourier, L'enseignement français de l'Antiquité à la Révolution. Précis d'histoire des institutions scolaires par les textes juridiques, Paris, IPN-SEVPEN, 1964, 2 vol., vol. 1, p. 92.

Décret rue Jean de Beauvais au sud du collège de cette ville, la Faculté des arts rue du Fouarre. À la fin du XV^e siècle, l'École de Médecine prend ses quartiers non loin de là, rue de la Bûcherie. La comparaison entre la date de fondation des établissements et leur localisation géographique met en évidence trois phénomènes consécutifs. Dans un premier temps (avant les années 1250), on constate une relative dispersion des fondations, qui se font principalement mais non exclusivement au sud du fleuve, et plutôt dans la partie basse du quartier. Dans un deuxième temps (depuis les années 1250 jusqu'à la fin du XIII^e siècle), un certain nombre de créations sont décidées dans le secteur compris entre les rue de la Harpe et Saint-Jacques (avec un dépassement de celle-ci pour les collèges des Chollets et de Montaigu) : cette concentration survient après la création de la Sorbonne, qui est avec le collège d'Harcourt le principal établissement de cette région. Enfin, tout au long du XIV^e siècle, on assiste à un grand nombre de créations à l'est de la rue Saint-Jacques, tandis que reprennent les implantations de collèges – souvent de petite taille – dans une zone proche du fleuve.

2. L'époque moderne : de l'enracinement à l'immobilisme

À la fin du Moyen Âge, l'importance des collèges dans l'organisation globale de l'enseignement ne cesse de croître, et les facultés doivent bientôt se résoudre à n'être, par le biais des examens et de la collation des grades, que des institutions de validation des connaissances acquises au sein d'autres établissements ³⁴. À la même époque, ces collèges voient leur rôle conforté par l'importance accordée au contrôle de la population estudiantine : la résidence au sein d'un collège devient une obligation pour tous les étudiants, à l'exception des nobles. À Paris, la réforme du cardinal d'Estouteville (1452) et le nouveau statut de la Faculté des Arts (1457) enjoignent aux artiens libres, ou martinets, de prendre logement dans une « pédagogie », avec interdiction d'en changer au cours des études³⁵. L'enseignement des arts se transporte alors de la rue du Fouarre vers les collèges, au sein desquels se développent bibliothèques et salles de cours magistraux³⁶.

Jacques Verger, Les universités au Moyen Âge, Paris, Presses universitaires de France, 1973, 226 p., p. 188.
 Jacques Verger, Les universités au Moyen Âge, Paris, Presses universitaires de France, 1973, 226 p., p. 179.

³⁶ Indépendamment des spécificités françaises, le phénomène s'observe dans toute l'Europe, comme en témoignent les bibliothèques de la Divinity school d'Oxford (1445), des écoles de Cambridge (1440-1446) ou de Salamanque (1465-1474). Jacques Verger, *Les universités au Moyen Âge*, Paris, Presses universitaires de France, 1973, 226 p., p. 182.

Dans la capitale, cette prééminence du collège comme lieu de vie commune et d'enseignement va de pair avec la recherche d'une localisation dans le quartier qui est, dès cette époque, perçu comme étant *historiquement* celui des écoles.

a. XVI^e et XVII^e siècles : nouvelles fondations et anciens locaux

L'histoire géographique de la venue à Paris des fils de Saint Ignace témoigne, comme deux cent cinquante ans plus tôt la fondation du Collège de Navarre, de l'importance que revêt pour les fondateurs ou utilisateurs d'un établissement d'enseignement une implantation sur la rive gauche. Les jésuites fréquentent dans un premier temps le Collège du Trésorier puis le Collège des Lombards, avant d'être accueillis par le chancelier Duprat dans l'hôtel de Clermont, sis rue de la Harpe³⁷. Cette solution provoque la colère du chapitre de Clermont, car la demeure n'appartient pas à Duprat mais au diocèse et est en principe réservée aux seuls clercs auvergnats séjournants à Paris. Peu après, grâce à l'argent légué par Duprat, augmenté des donations reçues des mains de membres du parti catholique, ils font l'acquisition de la cour de Langres, dans la rue Saint-Jacques. Cet hôtel était précédemment le séjour des évêques de Langres à Paris, et sa configuration convient bien mieux que l'hôtel de Clermont au projet d'installation des jésuites. En dépit des difficultés qui leur sont faites, ces derniers prennent possession des lieux en 1563³⁸. Peu d'années auparavant, lorsque l'institution des lecteurs royaux trouve sous le nom de Collège Royal un local permanent, c'est non loin du futur séjour des jésuites, dans les bâtiments des collèges mitoyens de Tréguier et de Cambrai³⁹.

Sous Henri IV est fondé le Collège des Écossais. Là encore, toute la géographie de la nouvelle institution s'organise autour de la Montagne Sainte-Geneviève. En 1603, l'archevêque de Glasgow et ambassadeur d'Écosse en France, James Beaton, lègue sa maison de la rue des Amandiers (actuelle rue Laplace) aux artiens et théologiens de son pays qui étudiaient à Paris. En 1639 ce collège fusionne avec l'ancien Collège d'Écosse, fondé au XIV^e siècle par l'évêque de Murray, et qui se trouvait près du Collège de Cambrai. Enfin en 1665, les deux établissements

³⁷ André Tuilier, *Histoire de l'Université de Paris et de la Sorbonne, t. I*, Paris, nouvelle librairie de France, G.-V. Labat éditeur, 1994, 620 p., p. 373.

³⁸ André Tuilier, op. cit., p. 387.

³⁹ François I^{er} avait envisagé, sans persévérer, de construire pour ses lecteurs royaux « un beau et grant collège », sur le terrain de l'hôtel de Nesles, face au Louvre. Pierre Chambiges devait en être l'architecte. Alexandre Gady, « du Collège royal au Collège de France », *Universités et grandes écoles à Paris. Les palais de la science*, Paris, AAVP,

réunis gagnent la rue des fossés Saint-Victor (actuelle rue du Cardinal Lemoine) où un nouveau local est élevé pour eux⁴⁰. Peu après est établi le Séminaire et Collège des Irlandais : Louis XIV lui concède dans un premier temps les locaux de l'ancien collège des Lombards, depuis longtemps désaffecté⁴¹, mais en 1769 la communauté fait l'acquisition d'un nouveau local, sis rue du cheval vert (actuelle rue des Irlandais), qui est agrandi par François-Joseph Bellanger entre 1772 et 1775.

Ces fondations nouvelles, comme on le voit, prennent parfois la place de collèges tombés en décadence et dont les locaux sont désaffectés. D'autres créations sont quant à elles établies dans des locaux neufs, tel le Collège des Grassins (fondé par Pierre de Grassin en 1569) ou le Collège des Quatre-Nations, voulu par Mazarin, agrégé à l'université et achevé en 1688. Mais l'un comme l'autre s'élèvent sur la rive gauche, qu'il s'agisse de l'étroite rue des Amandiers, au pied de l'Abbaye Sainte-Geneviève ou des quais de la Seine, face au Louvre ⁴². Par delà les transformations institutionnelles s'affirme aux XVIe et XVIIe siècle une stabilité géographique qui va devenir source de problèmes au siècle suivant.

b. Au XVIII^e siècle : la suppression des jésuites et des petits collèges, une chance manquée de visibilité nouvelle pour l'Université

À partir de la Régence, la forte concentration des collèges sur la Montagne Sainte-Geneviève apparaît comme un handicap plus que comme un atout. En effet, le riche établissement des jésuites, désormais dénommé Collège Louis-Le-Grand, mène une rude concurrence aux fondations de l'Université, qui se trouvent finalement trop nombreuses pour le quartier. Le nouveau recteur, Petit de Montempuis, propose en 1715 une réforme de la Faculté des arts qui prévoit, outre l'instauration de la gratuité des études dans cette faculté, le transfert de certains collèges – on cite ceux des Grassins, de Lisieux et de Montaigu – sur la rive droite, où les

^{1999, 222} p., p. 79-88. Voir aussi : Marc Fumarolli (dir.), *Les origines du Collège de France (1500-1560*), Paris, 1998 (Actes du colloque tenu à Paris en 1995), PAGES ?

⁴⁰ Ch. Jourdain, *Histoire de l'Université de Paris au XVII*^e et XVIII^e siècles, Paris, 1862, (réed. Bruxelles, 1966), p. 39-40.

⁴¹ Maurice Caillet, « Le Collège des Irlandais », *Les bibliothèques parisiennes, architecture et décor* (Myriam Bacha et Christian Hottin dir.), Paris, AAVP, 2002, 272 p., p. 81-82.

⁴² André Tuilier, *Histoire de l'Université de Paris et de la Sorbonne, t. II*, Paris, nouvelle librairie de France, G.-V. Labat éditeur, 1994, 657 p., p. 43-44.

établissements scolaires sont rares. Petit de Montempuis se heurte à de vives oppositions et doit renoncer à cet aspect de sa réforme⁴³.

Si elle ne résout pas tous les problèmes géographiques de l'université, la suppression des jésuites va néanmoins causer des bouleversements considérables, qui donnent à l'Université de Paris, à partir de 1762, une physionomie sensiblement différente de celle qui était la sienne depuis les temps médiévaux. L'arrêt du Parlement du 6 août 1762 qui supprime la Compagnie de Jésus vient après la création du Concours général (1747) mais avant celle de l'agrégation (1766) et prend place dans un processus de transformation de l'institution universitaire qui affecte également sa vie matérielle. Les locaux du Collège Louis Le Grand étant devenus vacants, le Parlement décide le 7 septembre 1762 d'y transférer le Collège de Lisieux, dont les anciens bâtiments doivent être détruits pour faire place à la nouvelle église Sainte-Geneviève. On ordonne surtout, conformément aux vœux des enseignants, de réunir dans le vaste édifice tous les boursiers des petits collèges de la Montagne⁴⁴. Si les bourses qui étaient attachées aux fondations sont conservées, les établissements d'en disparaissent pas moins en tant que bâtiments spécifiques. Vingt-sept institutions sont ainsi supprimées. Il est vrai, cependant, que beaucoup n'avaient plus vers 1750 qu'une existence purement nominale⁴⁵. Dès 1764, à la demande de l'évêque de Lisieux et de l'archevêque de Reims, abbé de Fécamp, qui protestent contre l'installation du collège de Lisieux dans les bâtiments jésuites, on procède à un échange : le Collège de Dormans-Beauvais s'installe dans les locaux de Louis-Le-Grand et celui de Lisieux dans ceux de Dormans-Beauvais. C'est à cette époque que l'Université établit son siège à Louis-le-Grand et que sa bibliothèque nouvellement créée y prend ses quartiers⁴⁶.

Cette transformation majeure, tout à la fois mutation institutionnelle et prémisse d'une rationalisation de l'espace universitaire, pourrait apparaître comme le premier acte d'une

⁴³ Bibliothèque de la Sorbonne, Ms. 243, f^{os} 130-131^v.

⁴⁴ « Tous les humanistes et philosophes, qui jouissent actuellement ou qui jouiront dans la suite des bourses établies dans les différents collèges de cette ville de Paris, autres néanmoins que ceux d'Harcourt, de Cardinal Lemoyne, de Navarre, de Montaigu, du Plessis, de Dormans-Beauvais, de la Marche, des Grassins et de Mazarin, seront tenus, pour conserver les dites bourses, de fréquenter, à compter du 1^{er} octobre prochain, les classes du Collège de Lisieux ». Bibliothèque de la Sorbonne, archives de l'Université de Paris, registre 50, f° 20^v et B.G. Rolland d'Erceville, *Mémoire sur l'administration du Collège Louis-Le-Grand et des collèges y réunis*, Paris, 1778, p. 158.

⁴⁵ Sur la situation des petits collèges parisiens au XVIII^e siècle voir : André Tuilier, *Histoire de l'Université de Paris et de la Sorbonne, t. II*, Paris, nouvelle librairie de France, G.-V. Labat éditeur, 1994, 657 p., p. 171-172. Ainsi, en 1763, les commissaires du Parlement chargés d'enquêter sur les collèges en vue de leur réforme recherchent en vain le principal du Collège de l'Ave Maria. Il était mort et nul ne songeait à la remplacer.

⁴⁶ André Tuilier, *Histoire de l'Université de Paris et de la Sorbonne, t. II*, Paris, nouvelle librairie de France, G.-V. Labat éditeur, 1994, 657 p., p. 175.

rénovation de l'Université. Il n'en a rien été. Il est même frappant de constater que les dernières décennies de la Monarchie, marquées par la construction ou la translation de nombreux établissements, facultés ou écoles, sont pour l'Université celles des échecs et des projets avortés ou rejetés.

En effet, depuis le départ des jésuites, l'Université voit la population de ses collèges augmenter. Elle atteindra 5000 étudiants en 1789. Pour désengorger le quartier Latin, plusieurs propositions de déménagements sont évoquées, qui toutes échouent du fait du refus des universitaires. C'est d'abord la requête du principal du Collège de Lisieux, qui juge son établissement trop à l'étroit rue Jean de Beauvais et souhaite que lui soient attribués les bâtiments de la maison professe des jésuites, située sur la rive droite, dans un quartier dépourvu de tout collège⁴⁷. L'université refuse d'accéder à sa demande, craignant qu'un collège implanté sur l'autre rive n'échappe finalement à son contrôle. Quelques années plus tard, le prince Philippe de Poix, gouverneur de Versailles, suggère à Louis XVI de transférer à Versailles un des collèges de Paris. Là encore, l'Université refuse toute installation en dehors du quartier des écoles⁴⁸. Rétive aux propositions qui lui sont faites, elle échoue dans la promotion de ses propres projets : alors qu'elle désire pour la première fois de son histoire établir son siège dans un bâtiment spécifique, en l'occurrence un édifice de même apparence que la nouvelle Faculté de Droit de Soufflot et lui faisant face au sud de la façade principale de Sainte-Geneviève, elle doit renoncer à cette ambition en raison du piètre état des finances publiques⁴⁹.

Les projets couronnés de succès sont pourtant nombreux dans ces années. Entre 1763 et 1772 est réalisée la translation des Écoles de Droit du Clos-Bruneau au sommet de la Montagne Sainte-Geneviève, dans le bâtiment conçu par Soufflot. La Faculté de Médecine, à l'étroit dans sa vieille maison de la rue de la Bûcherie, en profite pour prendre possession des anciens locaux des juristes⁵⁰. À l'ouest du quartier Latin, les chirurgiens abandonnent leur amphithéâtre voisin de

⁴⁷ Voir le *Mémoire pour la translation du Collège de Lisieux* et le *Supplément au mémoire pour la translation du Collège de Lisieux*, cité par Ch. Jourdain, *Histoire de l'Université de Paris au XVII*^e *et XVIII*^e *siècles*, Paris, 1862, (réed. Bruxelles, 1966), p. 468, n. 57 et 58. La maison professe des jésuites est l'actuel lycée Charlemagne ;

⁴⁸ Ch. Jourdain, *Histoire de l'Université de Paris au XVII*^e et XVIII^e siècles, Paris, 1862, (réed. Bruxelles, 1966), p. 468-469.

⁴⁹ Le plans sont montrés en 1772 à Louis XV, qui se borne à trouver l'édifice « fort beau ». Ch. Jourdain, *Histoire de l'Université de Paris au XVIII*^e et XVIII^e siècles, Paris, 1862, (réed. Bruxelles, 1966), p. 450.

⁵⁰ Ce fut chose faite en 1775. Les médecins devaient rapidement déchanter devant la vétusté de leurs « nouvelles » installations. Ils demandèrent sans succès au roi leur déménagement à l'Hôpital Saint-Jacques. Le mémoire du doyen Charles Desessartz adressé au roi à ce sujet a été imprimé. André Tuilier, *Histoire de l'Université de Paris et de la Sorbonne*, t. II, Paris, nouvelle librairie de France, G.-V. Labat éditeur, 1994, 657 p., p. 198.

l'église Saint-Côme pour prendre leurs aises dans le vaste édifice que Gondoin leur a élevé à l'emplacement du Collège de Bourgogne, dont les terrains avaient été acquis par le roi à cette fin dès 1769⁵¹. Leur ancienne demeure ne reste pas inoccupée bien longtemps, puisque Bachelier y transporte son École gratuite de dessin. Enfin, en 1773, le Collège Royal est réuni à l'Université, malgré les réticences de cette dernière, et l'abbé Terray, Contrôleur général des finances, affecte des sommes considérables à sa reconstruction par Chalgrin. La potion est pour l'université d'autant plus amère que les sommes en question, produit des revenus de ses messageries, auraient dû être réservées à la construction de son nouveau siège. ⁵² À titre de compensation, Terray a auparavant proposé sans succès à l'Université de prendre ses quartiers dans le collège désaffecté des Chollets.

Les décisions consécutives au départ des jésuites, si elles ont modifié la topographie universitaire du quartier Latin, n'ont pas suffi à insuffler un esprit de réforme durable : incapable de se réformer en tant que corps, l'université est en 1789 également inapte à projeter son action sur un territoire autre que celui qui est le sien depuis le XIII^e siècle. Elle demeure attachée à cet espace historiquement constitué, alors même que les besoins de l'éducation et le souci naissant d'aménagement rationnel de l'espace urbain appellent une tout autre répartition des lieux d'enseignement au sein des villes. La répartition des collèges parisiens est du reste vivement critiquée par Laugier dans ses *Observations sur l'architecture* :

« C'est contre toute raison que dans Paris les collèges se trouvent entassés dans un seul et unique quartier. Il en résulte pour le plus grand nombre des citoyens un éloignement qui rend la fréquentation de ces collèges impraticable. Chaque quartier devrait avoir le sien, et cet arrangement pourrait se faire sans dépense, en prenant pour cela dans chaque quartier une des maisons religieuses qui s'y rencontre et en transportant la communauté dans quelqu'un des anciens collèges »⁵³.

⁵¹ Par lettres patentes du 24 novembre 1769, enregistrées au Parlement le 2 décembre suivant. André Tuilier, *Histoire de l'Université de Paris et de la Sorbonne, t. II*, Paris, nouvelle librairie de France, G.-V. Labat éditeur, 1994, 657 p., p. 198-199.

⁵² André Tuilier, *Histoire de l'Université de Paris et de la Sorbonne, t. II*, Paris, nouvelle librairie de France, G.-V. Labat éditeur, 1994, 657 p., p. 193-198.

⁵³ Marc-Antoine Laugier, *Essai et observations sur l'architecture*, Bruxelles, Pierre Mardaga, 1979, 316 et 326 p., p. 167-168. Laugier explicite par ailleurs sa conception de l'aménagement spatial des lieux d'éducation : « s'il n'y a qu'un seul collège dans une ville, on doit le placer vers le centre et dans un endroit d'où les communications multipliées bannissent les embarras. S'il y en a plusieurs, ils doivent être distribués dans les différents quartiers de la ville pour la commodité des citoyens ».

c. Le plan de Verniquet⁵⁴ : une deuxième photographie⁵⁵

Publié en 1795, le plan de Verniquet dépeint une ville qui n'existe déjà plus, puisque des pans entiers de celle-ci, administrations, hôtels particuliers, hôpitaux, églises, couvents et institutions scolaires, changent de main à la faveur de cette gigantesque partie de redistribution des cartes que constitue la vente des biens nationaux. Cela est particulièrement vrai pour le quartier des écoles et pour son prolongement méridional, compris entre le sommet de la Montagne et le Val de Grâce. Paris a été le théâtre aux XVII^e et XVIII^e siècle de multiples embellissements tant urbanistiques qu'architecturaux. Cependant, alors que la rive droite et l'ouest de la rive gauche (profondément remodelé par le lotissement du faubourg Saint-Germain et les perspectives des Invalides ou de l'École Militaire) ont été bouleversés dans leur physionomie, l'est de la rive gauche n'a guère connu que la construction de nouveaux édifices, et les projets urbains y ont été de médiocre ampleur. Le lotissement du quartier de l'Odéon et l'aménagement des abords de la nouvelle église Sainte-Geneviève font bien entendu exception, mais le premier est d'assez petite taille et situé à la marge extérieure du quartier universitaire, tandis que le second est encore en cours : sur le plan de Verniquet des pointillés indiquent l'emplacement prévu pour un bâtiment symétrique à celui de l'École de Droit⁵⁶ et la perspective de la rue percée dans l'axe du portail occidental de l'église bute rapidement sur la rue Saint-Jacques. En revanche, les marges occidentales et orientales du quartier ont vu l'installation de très vastes domaines, appelés à perdurer au-delà la Révolution et dont l'emprise territoriale va durablement limiter le champ de possibles de la géographie universitaire. Il s'agit, à l'ouest du Palais et Jardin du Luxembourg, adossé aux terrains des Chartreux, et, à l'est, du Jardin du roi, futur Muséum d'Histoire Naturelle. Non loin de ce dernier, à l'intersection du quai Saint-Bernard et de la rue des fossés Saint-Bernard, est déjà localisée la Halle aux Vins⁵⁷, promise à une extension considérable sous l'Empire (14 ha) et qui sera pendant près de cent ans l'Eldorado inaccessible des universitaires, scientifiques ou médecins.

⁵⁴ Sur Edme Verniquet, voir: Jeanne Pronteau, Edme Verniquet (1727-1804), architecte et auteur du grand plan de Paris, Paris (1785-1791), Paris, 1986, 652 p.

⁵⁵ La description qui suit est établie d'après l'exemple conservé à la BNF, département des imprimés, sous la cote GR FOL LK7 6043. Les planches étudiées sont les n° 44, 45 et 53. Edme Verniquet, *Plan général de la ville de Paris*, Paris, H.L. Perroneau, [1795], 4 p. de texte et 72 pl.

⁵⁶ Edme Verniquet, *Plan général de la ville de Paris*, Paris, H.L. Perroneau, [1795], pl. 53, N 12.

Pour le reste, à l'intérieur de l'ancienne enceinte de Philippe Auguste (disparue, mais dont le tracé est visible en plan et dans la toponymie : rues des fossés Saint-Germain-des-Prés, Monsieur le Prince, Saint-Victor et Saint-Bernard), on pourrait croire que rien ou presque n'a changé depuis la fin du Moyen Âge. Les grands couvents (Cordeliers, Jacobins, etc.) et les nombreuses églises ou paroisses (Saint Côme, Saint-Étienne, Saint-Nicolas, Saint-Yves, etc.) sont toujours là, tout comme les collèges. À y regarder de plus près, ceux-ci occupent pourtant un périmètre beaucoup plus restreint qu'au XV^e siècle : tous ceux qui se trouvaient dans la partie basse du quartier ont disparu, à l'exception du Collège du Cardinal Lemoine⁵⁸. Les dix collèges de plein exercice, les seuls qui subsistent alors, ainsi que les établissements d'enseignements extérieurs à l'Université, sont massés à l'intérieur d'une ellipse orientée nord-ouest – sud-est et positionnée sur le flanc de la Montagne Sainte-Geneviève. Par exception, quelques fondations plus récentes (Collège des Irlandais – non indiqué sur le plan - et collège des Écossais) sont situées en bordure des rues reprenant le contour de la vieille enceinte⁵⁹.

La topographie d'ensemble du quartier demeure inchangée : les voies les plus importantes ont une orientation nord-est – sud-ouest, et de nombreuses rues de moindre gabarit (Sorbonne, Jean de Beauvais, des Carmes, des Bernardins) sont parallèles à la rue Saint-Jacques. Les voies orientées dans le sens ouest-est sont beaucoup moins nombreuses, de faible largeur et de peu de longueur, en dehors de section formée par la rue des noyers prolongée par la rue Saint-Victor. Cette faiblesse des liaisons parallèles au fleuve va elle aussi perdurer, en dépit de nombreux projets, jusqu'au percement de la rue des Écoles et du boulevard Saint-Germain.

Quant aux établissements, ils se répartissent toujours en plusieurs groupes. À l'ouest de la rue de la Harpe se trouvent l'École de Chirurgie (sur le site du Collège de Bourgogne), l'École gratuite de Dessin, et le Collège d'Harcourt. Entre la rue de la Harpe et la rue Saint-Jacques, c'est la « Maison de Sorbonne », reconstruite par Lemercier sous Richelieu et complétée au sud par la cour du Collège de Calvi. Ses dépendances, dont la salle du concours général⁶⁰, sont comprises entre le côté nord de la place de Sorbonne, la rue du même nom et celle des Maçons (actuelle rue

⁵⁷ Edme Verniquet, *op. cit.*, pl. 45, M 14.

⁵⁸ Bien qu'indiqué sur le plan, le Collège de Picardie (Edme Verniquet, *op.cit.*, pl. 45, L 15) n'est plus actif à la fin de l'Ancien Régime.

⁵⁹ Edme Verniquet, *op. cit.*, pl. 53, N12 et N 13.

⁶⁰ Reproduction du plan de la salle : André Tuilier, *Histoire de l'Université de Paris et de la Sorbonne, t. II*, Paris, nouvelle librairie de France G.-V. Labat éditeur, 1994, 657 p., p. 149. Sur le bâtiment voir : De Beauschène, « Les écoles extérieures de la Sorbonne et la salle de distribution du concours général », *Mémoires de la Société de*

Champollion). Le groupe central, le plus important, est implanté entre les rues Saint-Jacques et de la Montagne Sainte-Geneviève. S'y retrouvent des collèges anciens (du Plessis, Sainte-Barbe, Montaigu, de Lisieux ou des Lombards) ou plus récents (Louis-le-Grand, des Grassins), ainsi que les bâtiments neufs de certaines institutions d'enseignement (Faculté de Droit et Collège Royal). L'ancien collège Louis-le-Grand est en outre, comme on l'a vu, le siège de l'Université et de sa bibliothèque. Enfin, le groupe oriental, à l'est de la Montagne, comporte le collège de la Marche (créé en 1362 au nord de la place Maubert, dans les locaux du défunt collège de Constantinople, mais implanté dès 1420 rue Sainte-Geneviève⁶¹), le vaste Collège de Navarre, uni à celui de Boncourt alors en pleine reconstruction, celui du Cardinal Lemoine et celui des Écossais.

Beaucoup moins nombreux que par le passé, les établissements sont en revanche sensiblement plus vastes. Les plus importants – la Sorbonne, le Collège d'Harcourt, celui de Montaigu ou celui de Louis-Le-Grand s'organisent autour d'une cour centrale plus ou moins régulière, éventuellement complété par d'autres réservées aux dépendances. L'importance du patrimoine foncier de quelques collèges est manifeste. Celui de Navarre ne comporte qu'une étroite entrée sur la rue de la Montagne Sainte-Geneviève, mais, après un long passage coudé, elle débouche sur une vaste cour intérieure fermée au nord par la chapelle, au sud par la bibliothèque et à l'est par le récent bâtiment des bacheliers⁶². Ce dernier donne, à l'arrière, sur un petit jardin. Le Collège du Cardinal Lemoine, pour sa part, comporte une vaste cour et ses jardins s'étendent presque jusqu'au quai de la Tournelle.

En résumé, la physionomie du quartier des écoles vers 1789, quand on la compare à celle observée à la fin de l'époque médiévale, paraît avoir subi une double transformation : le périmètre de l'espace universitaire s'est considérablement réduit, mais cette contraction générale, qui s'accompagne de la disparition de nombreux établissements, va de pair avec la relative dilatation de celles des institutions qui ont survécues : si elles n'occupent pas toujours des superficies plus importantes, elles comptent souvent de plus nombreux bâtiments.

l'Histoire de Paris et de l'Île de France, Mélanges publiés à l'occasion du cinquantenaire de la Société, t. 49, 1927, p. 76-84.

⁶¹ André Tuilier, *Histoire de l'Université de Paris et de la Sorbonne, t. II*, Paris, Nouvelle librairie de France, G.-V. Labat éditeur, 1994, 657 p., p. 100.

⁶² Pierre Poncelin, *Histoire de Paris, et description de ses plus beaux monuments, Dessinés et gravés en taille douce par F.N. Martinet, ingénieur, dessinateur et graveur du cabinet du roi*, t. III, Paris, 1781, XI-420 p. 171 (entrée et cour) et p. 182 (jardin). Les gravures de François Nicolas Martinet sont reproduites dans André Tuilier, *op. cit.*, p. 46 et 153.

Enfin, il faut dire un mot des terrains qui s'étendent en pente douce du sommet de la Montagne Sainte-Geneviève jusqu'au Val de Grâce⁶³. À la fin du XVIII^e siècle, ce vaste secteur compris entre la rue Saint-Jacques et la rue Mouffetard est encore peu peuplé, peu construit et traversé de part en part par une seule voie de quelque importance, la rue des Postes. En revanche, il est le siège d'un très grand nombre de maisons religieuses, souvent féminines, issues de la Contre-réforme catholique, qui possèdent sur l'arrière de leurs bâtiments conventuels de vastes jardins. Sont ainsi présentes sur la rue Saint-Jacques, du nord au sud : les sœurs de la Visitation Sainte-marie, les Ursulines, les Feuillantines, les Bénédictines anglaises et l'abbaye du Val de Grâce. Le long de la rue des Postes, on trouve successivement : les Eudistes, le Séminaire anglais, celui du Saint-Esprit, qui fait face au couvent de Sainte-Aure, puis les Orphelines, le couvent de la Présentation, celui de Saint-Michel et celui de la Providence, ainsi que leurs dépendances. Autant les importants domaines de l'ouest et de l'est ne vont cesser de limiter les possibilités d'extension du quartier des écoles, autant celles du sud vont constituer tout au long du XIX^e et jusqu'au XX^e siècle, au fur et à mesure de leur démantèlement, une réserve foncière appréciable pour les nouvelles institutions d'enseignement supérieur ou les annexes crées par les plus anciennes d'entre elles.

Cependant, le principal fait nouveau, quoique invisible sur le plan de Verniquet, réside dans l'existence d'écoles spéciales, totalement étrangères à l'Université et implantées délibérément hors de son quartier historique. La plus ancienne, celle des Ponts et Chaussées, a déjà déménagé plusieurs fois : installée de 1747 à 1750 dans la rue Saint-Avoye, au coin de la rue Simon-le-Franc, elle est loge de 1751 à 1756 dans une maison de la rue des Blancs-Manteaux. Elle ne reste ensuite que quatre ans dans l'ancien Hôtel de Guénégaud, à l'angle de la rue des Quatre-Fils et en 1771 un nouveau transfert la conduit au coin de la rue de la Perle et de la rue de Thorigny, dans l'ancien Hôtel Libéral Bruant. Le succès de l'établissement incite Perronet à chercher en 1786 un nouveau bâtiment, et il arrête son choix sur un hôtel de la rue Saint-Lazare, au coin de la rue des Trois-Frères. Telle sera la demeure de l'école jusqu'en 1796⁶⁴. Toutes ces implantations ont en commun d'être parfaitement étrangères au quartier et à l'architecture universitaire traditionnels: situées sur la rive droite, souvent dans le Marais, elles consistent

-

⁶³ Edme Verniquet, op. cit., pl. 53, N 12, O 12 et O 13.

⁶⁴ Antoine Picon, *L'invention de l'ingénieur moderne*; *l'École des Ponts et Chaussées (1747-1851)*, Paris, Presses de l'École Nationale des Ponts et Chaussées, 1992, 767 p., p. 124-126.

principalement en appropriation d'hôtels particuliers. Plus récente et plus petite, l'École des Mines, établie en 1784, repose presque entièrement sur la personnalité de son fondateur, Balthasar Georges Sage, et sur ses collections : elle est sans peine logée dans un salon du nouvel Hôtel des Monnaies⁶⁵. Enfin, l'École Vétérinaire de Paris, premier rejeton de celle créée à Lyon par Bourgelat, trouve aussi à se loger hors du quartier Latin. En 1764 Bourgelat quitte Lyon, laissant à l'abbé Rozier la direction de son établissement hippiatrique. Il se rend à Paris et installe sommairement une première école rue Sainte-Appoline, près des boulevards. Elle est fréquentée par des élèves venus de Lyon⁶⁶. Très simple, l'édifice consiste en un pavillon doté d'un grand salon et de deux pièces au rez-de-chaussée, complété par deux petites pièces à l'étage⁶⁷.Le 27 décembre 1765, Bourgelat rachète au baron de Bormes, en grandes difficultés financières, son château d'Alfort : il vient de trouver le domaine idéal pour son projet scientifique et éducatif, à la fois proche de Paris et doté d'une superficie suffisante pour le développement futur de son établissement. L'installation des élèves a lieu pendant l'été 1766⁶⁸. Il semblerait donc que, pour les fondateurs d'établissements totalement étrangers à l'esprit universitaire, la recherche d'une implantation durable ne passe pas par le quartier des écoles.

3. Quelle spécificité parisienne ?

On a vu comment l'Université s'était implantée, puis enracinée jusqu'à n'en plus pouvoir émigrer, sur la rive gauche de la Seine. Divers hasards et l'heureux voisinage de deux abbayes accueillantes aux idées nouvelles ont été à l'origine d'une formidable concentration d'activité intellectuelle, rayonnante au point qu'en 1231, « Paris, Mère des sciences, brille chère à nos cœurs, comme une seconde Cariath Sapher, la cité des lettres » ⁶⁹. Un siècle plus tard est forgée l'idée que cet incroyable succès n'est pas le fruit du hasard, mais qu'elle s'inscrit dans une logique, celle de la *translatio studii*, selon laquelle le *studium*, la forme la plus élevée de l'enseignement, se déplace au fil des siècles en s'implantant en au sein des civilisations les plus

-

⁶⁵ Balthazar Georges Sage, Origine de la création de l'École des Mines, Paris, Firmin Didot, 1813, 8 p., p. 4.

⁶⁶ Pol Jeanjot-Emery « Historique », *L'École Nationale Vétérinaire d'Alfort au XX^e siècle*, Thionville, Gérard Klopp, 1998, 262 p. p. 19-27, p. 22.

⁶⁷ Alcide Railliet, *Histoire de l'École d'Alfort*, Paris, Asselin et Houzeau, 1908, XX-629 p., p. 17

⁶⁸ Pol Jeanjot-Emery « Historique », *L'École Nationale Vétérinaire d'Alfort au XX^e siècle*, Thionville, Gérard Klopp, 1998, 262 p. p. 19-27, p. 22.

⁶⁹ Texte de la bulle *Parens scientiarum*, cité par Jacques Verger, *Culture, enseignement et société en Occident au XIIIe siècle*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, , date ?, 194 p., p. 125.

brillantes : parti d'Égypte, il est passé à Athènes, puis de là à Rome, et enfin à Paris, où il aurait été amené par Charlemagne⁷⁰. Voici reposée la question de la relation entre l'esprit immatériel de l'institution universitaire et son inscription dans l'espace.

L'idée volontiers avancée d'une université médiévale presque entièrement immatérielle, si elle ne manque pas de validité pour ce qui concerne ses subdivisions que sont les nations ou les facultés, est à nuancer en raison de l'existence d'un maillage dense de lieux bâtis qui font l'université et dans lesquels la dimension universitaire vient comme en surimpression de fonction principale, qui est généralement religieuse, les deux restant intimement liés dans la société médiévale ou d'Ancien régime : c'est le cas des églises qui accueillent assemblées et archives, cela vaut également pour les couvents dont la fondation est motivée par l'existence de l'Université et qui abritent étudiants et chaires de théologie. Passé 1250, le développement massif des collèges fait de ceux-ci la manifestation architecturale privilégiée de la vie universitaire. Ce phénomène ne cessera de s'accentuer, puisqu'à l'époque moderne de somptueux collèges sont construits ou reconstruits, alors que les locaux des facultés (droit ou médecine principalement) restent très modestes. Même si elle ne s'incarne pas dans un bâtiment privilégié, l'Université s'inscrit incontestablement dans un espace, celui de la rive gauche, au point de désigner cette dernière par métonymie. Cette trope perd pourtant de sa véracité au fil des siècles : alors que toute la rive gauche, ou presque, était universitaire à la fin du XV^e siècle, ce n'est plus le cas en 1789. Un double phénomène s'est entre temps produit : les faubourgs se sont considérablement développés - même si la rive droite reste la plus peuplée - et le quartier des écoles s'est sensiblement rétracté, pour ne plus couvrir que le flanc nord de la Montagne Sainte-Geneviève. Réduit comme une peau de chagrin, le quartier Latin est à l'image de l'institution qui l'occupe : archaïque et replié sur lui-même. Les projets d'urbanisme, comme les réformes de l'institution, sont timides ou inaboutis. Sa légitimité à incarner la science dans l'espace est contestée par les dirigeants des écoles techniques qui préfèrent pour leurs établissement d'autres localisations dans Paris, quand ce n'est pas hors de la ville : à la même époque Bourgelat, Sage ou Perronet défient l'institution universitaire en développant en dehors de ses cadres un enseignement de haut niveau, mais à finalité pratique.

Sans multiplier les points de comparaison, on peut tenter d'évaluer la spécificité de la géographie historique de l'Université de Paris en évoquant quelques exemple provinciaux ou étrangers.

⁷⁰ A.G. Jongkees, « Translatio studii : les avatars d'une théorie médiévale », Miscellanea mediaevalia in memoriam

Comme celle de Paris, l'Université de Toulouse a prospéré en limite de la ville traditionnelle, dans le bourg de l'abbaye Saint-Sernin : ses principaux collèges (de Foix, de l'Esquille, de Périgord, Saint-Raymond) voisinent avec les couvents des ordres mendiants, Cordeliers ou Jacobins. Au XVI^e siècle, les jésuites s'établissent à proximité immédiate de ces derniers. Les ressemblances sont donc nombreuses. Tout au contraire, les Universités anglaises d'Oxford et Cambridge, née comme Paris et Toulouse au XIIIe siècle, présentent une morphologie toute différente : à Cambridge, dès le Moyen Âge, l'Université est le corps principal de la ville, les collèges occupent le cœur de l'espace urbain et les plus importants d'entre eux s'alignent le long de la rue centrale. Ces derniers disposent de vastes terrains vierges de toute construction entre la rue et la rivière Cam, et qui constituent dès cette époque une précieuse réserve foncière pour les développements futurs⁷¹. Comme à Paris, en revanche, les collèges sont l'élément qui structure visuellement le paysage de l'Université : celle-ci est un agrégat de collèges et ils sont le cœur de la vie universitaire. Les bâtiments relevant uniquement de l'université son peu nombreux. La comparaison s'arrête là : contrairement à ceux de Paris, les collèges anglais sont très richement dotés et ont su faire fructifier leur patrimoine initial : à la fin du XVIII^e siècle, ils offrent un visage de prospérité qu'on chercherait vainement sur les bords de la Seine⁷².

L'Université de Paris se présente donc comme une institution qui est l'une des fonctions, mais non la seule de la ville qui l'accueille. Cette institution s'incarne dans plusieurs séries de bâtiments, collèges ou écoles, dont il faut maintenant tenter de décrire la physionomie à la veille de la Révolution.

Jan Frederick Niermeyer, Groningue, J.B. Volters, 1967, p. 41-51.

⁷¹ Voir : Pierre Merlin, L'Urbanisme universitaire à l'étranger et en France, Paris, Presses de l'École des Ponts et Chaussées, 1995, 416 p., plan reproduit p. 28.

⁷² Marc Le Cœur a souligné la différence de richesse des établissements français et anglais en comparant les gravures de Martinet pour l'ouvrage de Pierre Poncelin et celles exécutées par Loggan pour l'Oxonia Illustrata : « On ne saurait mieux saisir la différence de considération dont jouissaient alors les installations des collèges de part et d'autre de la Manche qu'en confrontant ces modestes tailles-douces avec les majestueuses planches de Loggan, exécutées à Oxford et Cambridge, cent ans plus tôt ». Marc Le Cœur, « Des collèges médiévaux aux campus », Histoire de l'Éducation, L'Architecture scolaire. Essai d'historiographie internationale, n° 102, mai 2004, p. 39-69, p. 51.